



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A Aurillac, le 13 octobre 2022.

COMMUNIQUE DE PRESSE

JOURNÉE TOUS RÉSILIENTS FACE AUX RISQUES #AyonsLesBonsReflexes

La journée du 13 octobre, journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe, est une journée visant à développer la culture du risque. Elle permet notamment d'informer les populations sur les mesures de prévention à mettre en œuvre individuellement ou collectivement.

Dans le département du Cantal, le risque naturel inondation est prédominant avec 127 communes exposées. Parmi ces communes, 26 disposent d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) et 6 sont identifiées en « risque majeur » (Aurillac, Laroquebrou, Maurs, Polminhac, Saint-Flour et Vic-sur-Cère).

Pour permettre aux élus d'informer les habitants de leurs communes, la préfecture du Cantal fournit à chaque commune concernée un kit de communication numérique, des affiches et des flyers sur la prévention du risque inondation.

Jeudi 13 octobre, Laurent Buchaillat, préfet du Cantal s'est rendu sur le marché à Maurs à la rencontre des élus locaux et du syndicat mixte du bassin Célé Lot-médian, dans le cadre d'une action d'information sur le risque inondation et les projets de travaux de prévention du risque.

Le préfet s'est ensuite rendu à Saint-Etienne-de-Maurs pour la visite des travaux de renaturation de l'Arcambe, la présentation du système d'alerte local et le système d'endiguement de la Cité Armand.

À cette occasion, le préfet a tenu à remercier l'implication des élus de ce territoire, et l'action du syndicat mixte Célé-Lot médian dans le cadre du PAPI (programme d'actions de prévention contre les inondations). Le programme ambitieux d'études et de travaux sur le pays maursois pour la prévention des inondations dans le cadre du PAPI, porté par ce syndicat, s'élève à environ 2 millions d'euros financés à 50 % par l'État sur la période 2018-2025.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Par ailleurs, cette dynamique s'intègre dans une démarche plus générale à l'échelle du département du Cantal. Le dossier départemental des risques majeurs du Cantal a été révisé en juin, et est en ligne sur le [site internet des services l'État](#). La déclinaison communale de ce document est en cours de finalisation, et sera présentée et portée à la connaissance des élus très prochainement.

De plus, un plan communal de sauvegarde (PCS) est obligatoire pour chaque commune dotée d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou d'un plan particulier d'intervention (PPI). Le bureau de la sécurité civile de la préfecture du Cantal accompagne 60 communes pour la réalisation de leur plan communal de sauvegarde.

D'ici la fin de l'année l'intégralité des plans communaux de sauvegarde seront finalisés.

Dans le contexte du changement climatique, l'adaptation des territoires face aux risques plus élevés de tempêtes, cyclones, feux de forêt, inondations ou encore séismes est une nécessité. L'ensemble de ces actions participe à développer la culture du risque des citoyens.

Nous sommes tous acteurs face aux risques. #Ayonslesbonsréflexes

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC